



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Verdun Lérrouville

Question écrite n° 48681

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la ligne ferroviaire Sedan-Verdun-Lérrouville se raccordant à la ligne Toul-Nancy. Il souhaite savoir si une réouverture au trafic ferroviaire du tronçon Verdun-Lérrouville est envisagée.

Texte de la réponse

La ligne Verdun-Lérrouville est une ligne aujourd'hui affectée au transport de fret sur les sections ouvertes au trafic ferroviaire. Aucun train de voyageurs n'y circule. Sur les autres sections, notamment, entre Han-sur-Meuse et Ancemont, le manque d'activité industrielle et la décision du ministère de la Défense de ne plus utiliser les voies, ont conduit la SNCF à ne plus organiser de liaison d'acheminement du fret. Une convention entre le conseil général de la Meuse et la SNCF a prévu en particulier la pose de goudron sur les rails à hauteur des passages à niveaux afin de faciliter la circulation routière. Ces aménagements ne remettent pas en cause le maintien de cette ligne dès lors qu'une activité économique justifierait à nouveau la circulation de trains sur l'itinéraire. À noter toutefois que l'état matériel de ces voies nécessiterait que soient entrepris de lourds travaux d'infrastructure. L'ouverture du trafic de fret ferroviaire à la libre concurrence au 1er janvier 2007 sur l'ensemble du réseau ferré national pourrait laisser également la possibilité à d'autres entreprises ferroviaires d'envisager la production de services sur une telle voie. Cette perspective ne pourra être envisagée sérieusement qu'avec le développement du potentiel industriel de ce territoire ou avec le souhait exprimé de la région de réutiliser la ligne pour du transport régional de voyageurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48681

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8059

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 351